

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

Arrêté du 21 avril 2017 portant admission dans la réserve de la gendarmerie

NOR : INTJ1712246A

Le ministre de l'intérieur ;

Vu le code de la défense, notamment son article R. 4211-3 ;

Vu l'avis n° 84007/GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 17 octobre 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Marc Neigel est admis sur sa demande pour compter de la date du présent arrêté dans la réserve opérationnelle de la région de gendarmerie d'Aquitaine, avec son grade et son ancienneté de grade.

Article 2

Ce lieutenant de réserve est rattaché au corps des officiers de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 avril 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de division,
commandant des réserves de la gendarmerie,
A. COROIR